



OBJECTIF "ZÉRO PHYTO" dans votre commune !

Depuis 2014, les phytos sont **interdits sur la plupart des espaces publics...**

→ à moins d'un mètre* d'un terrain revêtu non-cultivable relié au filet d'eau



→ à moins de 6 mètres* d'une eau de surface (rivière, étang...)

→ au pied des arbres, des haies, dans les zones enherbées et les parterres* !



... et au 1^{er} juin 2019, c'est le zéro phyto dans tous les espaces publics !

* Plus d'infos sur www.gestiondifferentiee.be/pwrp

Avec le soutien de



Wallonie

